

Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

INSTANCES

Décisions 2021.P 09 à 2021.P 31

Mars 2021 à septembre 2021

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION
DU COMITÉ SYDICAL
depuis le 27 mars 2021

Comité syndical du 18 septembre 2021

2021.P 09	Convention 2021 avec l'Association La Feuille de Saugé, pour la mise en place du suivi des effectifs de la Tulipe sauvage sur Die dans le cadre du plan d'actions pour la préservation de la Tulipe sauvage.
2021.P 10	Avenant n°1 au marché « Contrôle de premier niveau au titre du programme Interreg Espace Alpin 2014-2020 ».
2021.P 11	Marché « Fourniture et pose d'un sauna et d'un jacuzzi au village vacances le Piroulet », choix du prestataire pour le lot 1.
2021.P 12	Marché « Cartographie des habitats des zones humides du Vercors, secteur des 4 Montagnes », choix du prestataire pour le marché.
2021.P 13	Marché « Acquisition d'un véhicule 4X4 neuf », choix du prestataire
2021.P 14	Avenant n° 1 prolongation de durée des lots 1-3-4 au marché « Mission Photos ».
2021.P 15	Convention de mise à disposition de terrain pour le pour le projet « carré de Vie » avec la SISA santé en Vercors.
2021.P 16	Marché « Location maintenance de systèmes numériques multifonctions et imprimantes », choix du prestataire pour le marché.
2021.P 17	Convention de partenariat avec l'association SOLAGRO permettant le PNRVercors de participer à la conduite du projet affouage 2.0 : « Expérimenter et diffuser des dispositifs d'approvisionnement communal en bois de chauffage pour des collectifs citoyens, sur le modèle de l'affouage traditionnel revisité ».
2021.P 18	Convention avec la Communauté de Communes du Grésivaudan pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT) de la région grenobloise.
2021.P 19	Article « Boutique » du Parc du Vercors : Guide « Voyages à vélo et vélo électrique » de Florent Debicki
2021.P 20	Conventions et contrats de cession pour les spectacles et concerts organisés dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, le 25 juillet 2021 à Autrans-Méaudre-en-Vercors.
2021.P 21	Tarif emplacement exposant et prix articles « Boutique » pour la Fête du Bleu à Autrans le 25 juillet 2021

2021.P 22	Marché « Accompagnement de la candidature du Parc à l'obtention du label de Réserve Internationale de Ciel Étoilé », choix du prestataire pour le marché.
2021.P 23	Convention et contrat de cession pour le spectacle organisé dans le cadre d' « A tout bout d'Champ », le 11 juillet 2021 au domaine Mayoussier.
2021.P 24	Tarif emplacement exposant et prix articles « Boutique » pour la Fête du Bleu à Autrans le 25 juillet 2021
2021.P 25	Marchés « ENS de la Molière et du Sornin : valorisation, inventaire et ouverture de milieux », choix des prestataires pour les lots 1, 2 et 3.
2021.P 26	Convention artistique pour les performances dessinées prévues dans le cadre des événements d' « A tout bout d'Champ ».
2021.P 27	Avenant n° 1 fixant la rémunération forfaitaire définitive au marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors (26420) ».
2021.P 28	Avenant 1 à la Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (VRA) permettant le PNR du Vercors de conduire un diagnostic et une cartographie de continuités écologiques sur le territoire de l'atlas de biodiversité.
2021.P 29	Convention avec la Métropole de Grenoble « Grenoble-Alpes Métropole » pour la mise en œuvre du Mois de la Transition Alimentaire et de l'Accompagnement à la Prospective pour le PAiT dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT) de la région grenobloise.
2021.P 30	Marché « Aménagement des abords extérieurs de la piscine du village vacances le Piroulet situé à Vassieux en Vercors », choix du prestataire pour le marché.
2021.P 31	Marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la refonte partielle de la muséographie et du parcours de visite du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors (26420) », choix du prestataire pour le marché.

Les décisions n° 2021.P 09 à 2021.P 31 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 18 septembre 2021.

Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « les actions », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant :

<https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention 2021 avec l'Association La Feuille de Sauge, pour la mise en place du suivi des effectifs de la Tulipe sauvage sur Die dans le cadre du plan d'actions pour la préservation de la Tulipe sauvage.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que La Tulipe sylvestre est protégée au niveau national et que l'espèce est fortement en régression en France,
- Considérant que cependant, elle subsiste sur certains territoires comme le Diois où elle y est abondante au regard des recensements 2009 – 2010,
- Considérant que le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a demandé la réalisation d'un plan de gestion de la Tulipe sauvage coordonné par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) et validé en avril 2011,
- Considérant que ce plan de gestion s'articule autour de quatre axes de travail dont « l'amélioration de la connaissance de l'espèce et de sa répartition »,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention 2021 pour le suivi des effectifs de la Tulipe sauvage sur Die avec **l'Association La Feuille de Sauge**, La Condamine, 26 150 PONET ET SAINT AUBAN, pour un montant total de **800,00 € T.T.C.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 31 mars 2021

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n°1 au marché « Contrôle de premier niveau au titre du programme Interreg Espace Alpin 2014-2020 ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision 2018.P40 en date du 05 octobre 2018 attribuant le marché à la **SARL D.D.C. Consultants Aquitaine** pour le montant de **3 550,00 € H.T.**,
- Considérant que le programme Interreg Espace Alpin « SaMBA », initialement prévu jusqu'en avril 2021, a été prolongé de 6 mois jusqu'au 16 octobre 2021.
- Considérant que cette prorogation rajoute une période de report des dépenses et par conséquent un contrôle sur pièces et édition des documents obligatoires de certification dans le cadre de la mission FLC (first level control),

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché pour la mission de contrôle de premier niveau au titre du programme Interreg Espace Alpin 2014-2020 avec **SARL D.D.C. Consultants Aquitaine**, Immeuble Agora, 8 chemin Lescan, 33 150 CENON, **prolongeant le marché de 6 mois, portant la date limite extrême de durée du marché au 11 avril 2022.**
- de **CONSTATER** que l'incidence financière de l'avenant s'élève à **450,00 € H.T.**, introduisant un écart de **12,68 %** et portant le nouveau montant du marché public à **4 000,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 07 avril 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Fourniture et pose d'un sauna et d'un jacuzzi au village vacances le Piroulet », choix du prestataire pour le lot 1.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du DauphinéEuroLégaux et du Parc du Vercors en date du 23 juillet 2020 pour le lot 1 « Fourniture et pose d'un sauna et d'un jacuzzi » et lot 2 « Fourniture et pose d'un hammam »,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 7 candidats et que parmi eux, 2 ont retourné leur proposition avant la date limite du 07 septembre 2020,
- Considérant le budget global des travaux du Piroulet, il a été décidé de reporter de quelques mois la décision d'attribution du marché,
- Considérant l'analyse des offres et la phase de mise au point qui en suivit, la proposition de la SARL AQUAREAL a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors pour le lot 1 « Fourniture et pose d'un sauna et d'un jacuzzi »,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché pour le lot 1 « Fourniture et pose d'un sauna et d'un jacuzzi » au village vacances le Piroulet avec la SARL AQUAREAL, 31 ZA les petits Partenais, 37 250 VEIGNE, pour un **montant total de 49 537,00 € H.T.**
- de **DECLARER INFRUCTUEUX** le lot 2 « Fourniture et pose d'un hammam » en raison d'offre de prix au-delà des crédits disponibles.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 12 avril 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Cartographie des habitats des zones humides du Vercors, secteur des 4 Montagnes », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-Légales et du Parc du Vercors en date du 06 avril 2021,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 30 candidats et que parmi eux, 2 ont retourné leur proposition avant la date limite du 27 avril 2021,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du candidat GENTIANA a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la cartographie des habitats des zones humides du Vercors sur le secteur des 4 Montagnes avec GENTIANA, société botanique dauphinoise, MNEI, 5 place Bir Hakeim, 38 000 GRENOBLE, pour le **montant total de 16 500,00 € net de taxes.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 05 mai 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Acquisition d'un véhicule 4X4 neuf », choix du prestataire .

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du DauphinéEuroLégaes et du Parc du Vercors en date du 1^{er} avril 2021 pour l'« Acquisition d'un véhicule 4X4 neuf » sur le budget du Parc Naturel Régional du vercors,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 7 candidats et que parmi eux, 2 ont retourné leur proposition avant la date limite du 21 avril 2021,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition de la société **JEAN LAIN ENTREPRISE** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché pour l'«**Acquisition d'un véhicule 4X4 neuf** »
 - avec la société **JEAN LAIN ENTREPRISE** – 158 rue des Epinettes - La Motte Servolex - ZI des Landiers - BP 617 - 73 006 CHAMBERY CEDEX
 - pour l'acquisition de **1 TOYOTA Hilux RC 2.4 150 D-4D 4x4 LeCap PkPl . "X" Tra Cabine**, peinture métal blanc, options comprises, au **prix de 25 396,02 € H.T** hors frais annexes (carte grise, livraison, ...)
- de **SIGNER** l'acceptation de l'offre de reprise pour un montant de **13 000 € T.T.C**, avec **JEAN LAIN ENTREPRISE** pour la reprise du véhicule **MITSUBISHI L200 Pick up 4X4** (immatriculé DN-445-MM), reprise qui se fera au moment de la réception du véhicule acheté.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 10 mai 2021 ,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n° 1 prolongation de durée des lots 1-3-4 au marché « Mission Photos ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision n° 2020.P23 en date du 29 avril 2020 attribuant le marché pour le **lot 1 « L'humain dans son environnement, les hommes et les femmes qui vivent et travaillent sur le territoire »** et le **lot 4 « Energie »** à **Monsieur Guillaume ATGER**, 01 600 Saint Didier de Formans, et pour le **lot 3 « Mobilité »** à **Monsieur Christophe HURET**, 13 rue Alfred de Musset 26 100 Romans,
- Considérant que le contexte de crise sanitaire a empêché les candidats de réaliser tout ou partie de leur mission,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché « **Mission Photos** », augmentant la durée de **3 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2021** pour le **lot 1 « L'humain dans son environnement, les hommes et les femmes qui vivent et travaillent sur le territoire »** et le **lot 4 « Energie »** avec **Monsieur Guillaume ATGER**,
- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché « **Mission Photos** », augmentant la durée de **12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022**, pour le **lot 3 « Mobilité »** avec **Monsieur Christophe HURET**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 10 mai 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention de mise à disposition de terrain pour le pour le projet « carré de Vie » avec la SISA santé en Vercors.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le projet « Carré de Vie », jardin thérapeutique et solidaire porté par le Pôle de Santé en Vercors a été initié en 2018. Ce projet, soutenu financièrement dans le cadre de Leader Terres d'EchOs, a bénéficié d'un accompagnement et suivi technique de la part du Parc du Vercors dans le cadre de sa mission d'animation Leader sur le Volet « Alimentation Durable »
- Considérant que le projet « Carré de Vie » était jusqu'alors implanté sur une parcelle communale à Lans-en-Vercors, parcelle dont la mise à disposition à pris fin. Pour poursuivre cette activité de façon pérenne, le Pôle de santé était en recherche d'un nouveau lieu d'implantation. Aussi, Le parc du Vercors ayant des terrains disponibles à proximité de la Maison du Parc, a proposé d'accueillir le projet,

DÉCIDE

- de **SIGNER** la convention avec le SISA santé en Vercors pour une mise à disposition gracieuse d'une partie de terrain situé au 255 chemin des fusillés à Lans en Vercors, à compter du 20 mai 2021 pour une durée de 5 ans, selon les modalités indiquées dans la dite convention.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 11 mai 2021.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Extrait des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Location maintenance de systèmes numériques multifonctions et imprimantes », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du DauphinéEuroLégales et du Parc du Vercors en date du 08 avril 2021 pour la « **Location maintenance de systèmes numériques multifonctions et imprimantes** » sur le budget du Parc Naturel Régional du Vercors et ses budgets annexes,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 17 candidats et que parmi eux, 3 ont retourné leur proposition avant la date limite du 29 avril 2021,
- Considérant l'analyse, l'offre de la société **SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DECIDE

- de **SIGNER** le marché pour la location maintenance de systèmes numériques multifonctions et imprimantes avec la société **SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE** – siège social : 244 route de Seysses ; CS 53646 ; 31 036 TOULOUSE CEDEX 01 – Etablissement en charge des prestations : Direction des marchés publics ; Bat. Le Rostand ; 22 av des Nations ; CS 52094 VILLEPINTE ; 95 948 ROISSY CDG CEDEX, pour **une durée de 60 mois à compter du 1^{er} juillet 2021**
- le montant de l'offre s'élève à **31 024,25 € H.T.** (estimation pour la durée totale du marché, soit 5 ans), répartis de la façon suivante :

• **Mémorial de la Résistance, 2 copieurs :**

Location financière :

Machine MX3051EU (multifonction couleur)	638,41 € H.T. par an	soit 3 192,05 € H.T. pour la durée du marché de 5 ans
Machine MXB427WEU (multifonction N/B)	88,71 € H.T. par an	soit 443,55 € H.T. pour la durée du marché de 5 ans.

Prix copies :

Machine MX3051EU (multifonction couleur)	prix copie couleur : 0,029 € H.T. - copie N/B : 0,0029 € H.T.	estimation 5 000 copies couleur + 1 500 copies N/B par an = 149,35 € H.T. par an, soit <u>746,75 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans
Machine MXB427WEU (multifonction N/B)	prix copie N/B : 0,0055 € H.T.	estimation 5000 copies par an = 27,50 € H.T. par an, soit <u>137,50 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans.

• **Musée de la Préhistoire, 1 copieur :**

Location financière :

Machine MXC303WEU (multifonction couleur)	271,86 € H.T. par an	soit <u>1359,30 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans.
--	----------------------	---

Prix copies :

Machine MXC303WEU (multifonction couleur)	prix copie couleur : 0,029 € H.T. copie N/B : 0,0029 € H.T.	5 000 copies couleur + 1 500 copies N/B par an = 149,35 € H.T. par an, soit <u>746,75 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans.
--	--	--

• **Parc du Vercors, 3 copieurs :**

Location financière :

Machine MX4051EU (multifonction couleur)	871,46 € H.T. par an	soit <u>4 357,30 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans.
Machine MXM3071EU (multifonction N/B)	543,02 € H.T. par an	soit <u>2 715,10 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans.
Machine MXM5071EU (multifonction N/B)	739,43 € H.T. par an	soit <u>3 697,15 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans.

Prix copies :

Machine MX4051EU (multifonction couleur)	prix copie couleur : 0,029 € H.T. - copie N/B : 0,0029 € H.T.	estimation 80 000 copies couleur + 50 000 copies N/B par an = 2 465 € H.T. par an, soit <u>12 325,00 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans.
Machine MXM3071EU (multifonction N/B)	prix copie N/B : 0,0029 € H.T.	estimation 18 000 copies par an = 52,20 € H.T. par an, soit <u>261,00 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans.
Machine MXM5071EU (multifonction N/B)	prix copie N/B : 0,0029 € H.T.	estimation 40 000 copies par an = 116,00 € H.T. par an, soit <u>580,00 € H.T.</u> pour la durée du marché de 5 ans.

• **Local Laval d'Aix, 1 copieur :**

Location financière :

Machine MXB427WEU (multifonction N/B)	88,71 € H.T. par an	soit 443,55 € H.T. pour la durée du marché de 5 ans.
---	---------------------	---

Prix copies :

Machine MXB427WEU (multifonction N/B)	prix copie N/B : 0,0055 € H.T.	estimation 700 copies par an = 3,85 € H.T. par an, soit 19,25 € H.T. pour la durée du marché de 5 ans.
---	---------------------------------------	---

- ✓ Les **prix copies** et **prix de location financière** sont fermes et non-révisables pour la durée totale du marché.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 20 mai 2021.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention de partenariat avec l'association SOLAGRO permettant le PNRVercors de participer à la conduite du projet affouage 2.0 : « Expérimenter et diffuser des dispositifs d'approvisionnement communal en bois de chauffage pour des collectifs citoyens, sur le modèle de l'affouage traditionnel revisité ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que l'association Solagro porte le projet « Affouage 2.0 » en étroite collaboration avec plusieurs partenaires dont le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors, pour lequel elle bénéficie d'une aide financière de la Fondation de France permettant le reversement d'une partie au PNRV,
- Considérant que les principales étapes d'Affouage 2.0 consistent en un diagnostic-état des lieux des pratiques, en lien avec les communes, l'ONF et les COFOR (association des communes forestières), ainsi que la formulation de propositions visant à définir de nouvelles pratiques affouagères sur certaines communes test,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention de partenariat permettant le PNRVercors de participer à la conduite du projet affouage 2.0 : « Expérimenter et diffuser des dispositifs d'approvisionnement communal en bois de chauffage pour des collectifs citoyens, sur le modèle de l'affouage traditionnel revisité » avec l'**association SOLAGRO**, ayant son siège 75 voie du TOEC, CS 27608, 31076 TOULOUSE Cedex 6, pour le montant total de **3 000,00 € TTC en faveur du Parc du Vercors**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 10 juin 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention avec la Communauté de Communes du Grésivaudan pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT) de la région grenobloise.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial de la région grenobloise (PAiT), des objectifs ont été fixés en matière de restauration collective durable dont l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective,
- Considérant que cet objectif peut être atteint dans la mise en place du « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective dans l'objectif de la Loi Egalim » proposé aux acteurs de la restauration collective des 9 territoires partenaires,
- Considérant la subvention obtenue par la Communauté de Communes du Grésivaudan dans le cadre du plan France Relance,
- Considérant le financement restant à charge des 9 territoires partenaires d'un montant estimé à 19 500 € TTC,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention la Communauté de Communes du Grésivaudan avec **la Communauté de communes Le Grésivaudan**, sis 390 rue Henri Fabre, 38920 CROLLES permettant le versement de la part de financement du territoire du PNR du Vercors pour un montant estimé à **1 365,00 € T.T.C.** auquel peut se rajouter une augmentation dans la limite de 10 %.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 10 juin 2021.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Article « Boutique » du Parc du Vercors : Guide « Voyages à vélo et vélo électrique » de Florent Debicki

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la délibération du Bureau en date du 07 avril 2005 relative à la création d'une régie de recettes pour la boutique de la Maison du Parc du Vercors en application de l'article L2122 al.7 du CGCT,
- Vu l'acte constitutif de la régie de recette de la boutique du Parc du Vercors à Lans en Vercors en date 12 mai 2005,

DÉCIDE

- de **FACTURER** les frais de port de l'envoi des payants aux destinataires suivant les tarifs en vigueur de la Poste
- et de **FIXER** le prix de vente public et les remises aux diffuseurs selon le tableau suivant :

Ouvrage	Nature	Année d'édition	Prix client (TTC)	Prix remisés	
				Offices de Tourisme et autres	Hébergeurs (Maisons de la presse & librairies)
Guide « Voyages à vélo et vélo électrique » de Florent Debicki	Guide	2021	15	11,25	10,24

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 14 juin 2021.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Conventions et contrats de cession pour les spectacles et concerts organisés dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, le 25 juillet 2021 à Autrans-Méaudre-en-Vercors.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant l'organisation de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, le 25 juillet 2021 à Autrans-Méaudre-en-Vercors,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature des conventions et contrats de cession pour les spectacles et concerts organisés dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage en date du 25 juillet 2021 avec les prestataires suivants :
 - Sarl AFOZIC Licence n° 2-132575 - 3-132576 / n° Siret 498 841 691 00039 ; 55 quai de Warens, 74700 Sallanches, pour le spectacle « The Yellbows », pour le montant de **1 450,00 € T.T.C.**,
 - Association LES FILEURS DE RÊVE Licence n° 2.1092050 et 3.1092051 / n° Siret 795 128 164 00022 ; 11 rue Ermitage, 74200 THONON-LES-BAINS, pour le spectacle « le Trio des Alpes », pour le montant de **1 238,00 € T.T.C.**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 21 juin 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Tarif emplacement exposant et prix articles « Boutique » pour la Fête du Bleu à Autrans le 25 juillet 2021

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité syndical en date du 10 novembre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au bureau et au Président,
- Vu la décision du Bureau en date du 21 mars 2018 relative à la création d'une régie de recettes de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'acte constitutif de la régie de recettes de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage en date du 10 avril 2018,

DÉCIDE

- de **FIXER** les tarifs « emplacement exposant » à la Fête du Bleu à Autrans-Méaudre en Vercors le 25 juillet 2021 selon la liste suivante :

Producteur fermier	15 € du mètre linéaire
Artisan créateur	15 € du mètre linéaire
Artisan alimentaire	20 € du mètre linéaire

- de **FIXER** le prix de vente des articles « Boutique » à la Fête du Bleu à Autrans-Méaudre en Vercors le 25 juillet 2021 selon la liste suivante :

T-shirt adulte 2021	11 €
T-shirt enfant 2021	9 €
T-shirt adulte ou enfant années précédentes	7 €
Couteau	3 €
Tote-bag	2 €

Porte-clé	0,50 €
Carto-guide Vercors Trièves	8 €
Carto-guide Coulmes Royans-Isère	8 €
Carto-guide 4 Montagnes et Piémont-Nord	8 €
Carto-guide Vercors Diois	8 €
Carto-guide Gervanne - Royans-Drôme	8 €
Topo GTV à pied (2018)	17,90 €
Topo GTV à VTT et à cheval	13,10 €
Guide de la faune du Parc du Vercors	18,20 €
Guide de la flore du Parc du Vercors	18,20 €
Résistance dans le Vercors	18,20 €
Vercors, terre de préhistoire	18,20 €
Cuisine le Vercors	6,00 €

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 25 juin 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Accompagnement de la candidature du Parc à l'obtention du label de Réserve Internationale de Ciel Étoilé », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel à l'attention de deux candidats ciblés en date du 07 juin 2021,
- Considérant qu'une seule offre a été reçue avant la date limite du 25 juin 2021,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du groupement dont le mandataire est l'entreprise ATHENA-LUM a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à l'accompagnement de la candidature du Parc à l'obtention du label de Réserve Internationale de Ciel Étoilé avec le groupement conjoint dont le mandataire est l'entreprise ATHENA-LUM, 1200 chemin de Ribeyre-Cordéac, 38 710 CHATEL EN TRIEVES, pour le **montant total de 15 733,33 € hors taxes**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 29 juin 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention et contrat de cession pour le spectacle organisé dans le cadre d' « A tout bout d'Champ », le 11 juillet 2021 au domaine Mayoussier.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant l'organisation de la deuxième saison d' « A tout bout d'Champ » valorisant le Bleu du Vercors-Sassenage,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention et contrat de cession pour le spectacle organisé dans le cadre d' « A tout bout d'Champ », le 11 juillet 2021 au Domaine Mayoussier avec les prestataires suivants :
 - Association loi 1901 **ALPES CONCERTS** / n° Siret 441 849 049 00024 ; 7 RUE DU RIF TRONCHARD, BP 234, 38522 ST EGRÈVE CEDEX pour le spectacle Pop Duo de Christophe Rey, pour le montant de 750,00 € T.T.C.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 29 juin 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marchés « ENS de la Molière et du Sornin : valorisation, inventaire et ouverture de milieux », choix des prestataires pour les lots 1, 2 et 3.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légales et du Parc du Vercors en date du 06 mai 2021,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 17 candidats et que parmi eux, 7 ont retourné leur proposition avant la date limite du 14 juin 2021,
- Considérant l'analyse, les offres suivantes ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
 - Lot 1 : Caractérisation du phénomène de swarming sur le Gouffre Berger : enregistrements ultrasonores complémentaires et captures **DIAGNOSTIC NATURE**
 - Lot 2 : Chantier de réouverture de milieu favorable à l'espèce Tétrasyre **ONF**
 - Lot 3 : Podcasts – Paroles d'acteurs **HISTOIRE DE DIRE**

DÉCIDE

- de **SIGNER** les marchés pour « l'Espace Naturel Sensible de la Molière et du Sornin : valorisation, inventaire et ouverture de milieux » pour les lots 1, 2 et 3 pour un **montant total de 21 755,00 € H.T.** avec :
 - **DIAGNOSTIC NATURE**, 295 rue de la Chapelle, 38 520 LE BOURG D OISANS, pour le **lot 1 « Caractérisation du phénomène de swarming sur le Gouffre Berger : enregistrements ultrasonores complémentaires et captures »** pour un montant total de **10 285,00 € H.T.**,
 - **OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**, 9 quai Créqui, CS 20028, 38 026 GRENOBLE CEDEX 1 (Siège social : 2 avenue de Saint Mandé, 75 570 PARIS CEDEX 12) pour le **lot 2 « Chantier de réouverture de milieu favorable à l'espèce Tétrasyre »** pour un montant de **7 700,00 € H.T.**,

- **ASSOCIATION HISTOIRE DE DIRE**, 55 rue Jean Louis Soulavie, 07 110 LARGENTIERE, pour le **lot 3 « Podcasts – Paroles d’acteurs »** pour un montant de **3 770,00 € net de taxes**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 02 juillet 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J Adenot', is written over a faint rectangular stamp.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention artistique pour les performances dessinées prévues dans le cadre des événements d' « A tout bout d'Champ ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant l'organisation de la deuxième saison d' « A tout bout d'Champ » valorisant le Bleu du Vercors-Sassenage,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention concernant les performances dessinées prévues dans le cadre des événements d' « A tout bout d'Champ » avec :

Isabelle RAQUIN - 74, impasse la Scie - 38880 AUTRANS - 06 15 47 02 03 - moi@isabelleraquin.fr SIRET : 343 993 523 00020 / (APE) 9003A pour un montant total pour l'ensemble des dates et des livrables prévus de 2 800,00 € T.T.C. en ajoutant les frais de déplacement pour chaque lieu pour un montant de 250,00 € maximum.

- Le coût d'un repas pourra être ajouté aux frais de déplacement lorsque la restauration ne peut pas être prévue par l'hôte sur place.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 7 juillet 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n° 1 fixant la rémunération forfaitaire définitive au marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors (26420) ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision n° 2020.P 01 en date du 08 janvier 2020 attribuant le marché au groupement conjoint dont **EURL LE MUSEOPHONE** a été désigné mandataire, pour le forfait provisoire de rémunération (FP) du groupement correspondant à **25 231,00 € H.T.**, soit le produit du taux de rémunération (8,99 %) par la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (170 000,00 € H.T.).
- Considérant la phases APD ainsi que le coût provisionnel définitif des travaux d'un montant de **176 108,95 € H.T.**,
- Considérant qu'en application des articles R2432-7 et R2194-1 du code de la commande publique, et conformément aux dispositions du marché, il convient de fixer la rémunération forfaitaire définitive après approbation de l'Avant projet Définitif (APD),

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché fixant la rémunération forfaitaire définitive pour la « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) » avec **EURL LE MUSEOPHONE, 10 rue Marius Patinaud, 42 100 SAINT ETIENNE**,
- de **CONSTATER** que l'incidence financière de la rémunération forfaitaire définitive s'élève à **549,19 € hors taxes**, introduisant un écart de **2,18 %** et portant le nouveau montant du marché public à **25 780,19 € H.T.**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 23 juillet 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant 1 à la Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (VRA) permettant le PNRVercors de conduire un diagnostic et une cartographie de continuités écologiques sur le territoire de l'atlas de biodiversité.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant la décision n°2021.P02 en date du 7 janvier 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (VRA) permettant le PNRVercors de conduire un diagnostic et une cartographie de continuités écologiques sur le territoire de l'atlas de biodiversité., pour le montant total de **18 000,00 € TTC en faveur du Parc du Vercors**
- Considérant que le PNRVercors a fait la demande d'une prolongation de la durée de la convention , portant son échéance au 30 septembre 2021 ,
- Considérant que tous les autres termes et dispositions de la convention initiale demeurent inchangés

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 entre le PNRVercors et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo .

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 16 août 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention avec la Métropole de Grenoble « Grenoble-Alpes Métropole » pour la mise en œuvre du Mois de la Transition Alimentaire et de l'Accompagnement à la Prospective pour le PAiT dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT) de la région grenobloise.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial de la région grenobloise (PAiT), deux opérations concrètes se déclinent, à savoir :
 - le Mois de la Transition Alimentaire (MTA), un événement visant à valoriser les actions d'accompagnement au changement de comportement alimentaire qui a lieu durant l'automne 2021,
 - l'accompagnement à l'élaboration d'une vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation du PAiT de la grande région grenobloise qui est un exercice collaboratif dans le but de fixer des objectifs aux actions du PAiT, qui se déroulera en 2022.
- Considérant les 12 territoires partenaires, composés de la Métropole de Grenoble « Grenoble-Alpes Métropole » ; la Communauté de communes Le Grésivaudan ; le Parc Naturel Régional de Chartreuse ; le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors ; la Communauté d'agglomération Le Pays Voironnais ; l'Association « Espace Belledonne » ; la Ville de Grenoble ; la Communauté de Communes du Trièves ; la Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère ; la Chambre d'Agriculture de l'Isère ; le Réseau des Conseils de Développement ; le Collectif Autonomie Alimentaire et dont Grenoble-Alpes Métropole a été désigné chef de file.
- Considérant les subventions obtenues par Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre du plan France Relance,
- Considérant le financement restant à charge des territoires partenaires d'un montant estimé à 18 600 € TTC, soit 9 300 € TTC pour chaque opération,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention avec **la Métropole de Grenoble « Grenoble-Alpes Métropole »**, sis Immeuble le Forum, 3 rue Malakoff, 38 000 GRENOBLE permettant le versement de la part de financement du territoire du PNR du Vercors pour un montant estimé à **1 302,00 € T.T.C.**, soit 651 € TTC pour chaque opération, auquel peut se rajouter une augmentation dans la limite de 10 %.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 25 août 2021.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Aménagement des abords extérieurs de la piscine du village vacances le Piroulet situé à Vassieux en Vercors », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel à l'attention de cinq candidats ciblés en date du 28 mai 2021,
- Considérant qu'une seule offre a été reçue avant la date limite du 05 juillet 2021,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du candidat SPORTS ET PAYSAGES a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à l'aménagement des abords extérieurs de la piscine du village vacances le Piroulet situé à Vassieux en Vercors avec l'entreprise SPORTS ET PAYSAGES, chemin des Quatre Lauzes, 38 360 SASSENAGE, pour le **montant total de 54 687,70 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 30 août 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la refonte partielle de la muséographie et du parcours de visite du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors (26420) », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel à l'attention de trois candidats ciblés en date du 18 août 2021,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du candidat **Le Muséophone** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la refonte partielle de la muséographie et du parcours de visite du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors (26420) avec l'entreprise **EURL LE MUSEOPHONE, 10 rue Marius Patinaud, 42 100 SAINT ETIENNE**, pour le montant total de **17 250,00 € H.T.**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 09 septembre 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#